

**L'ÉTAT D'AVANCEMENT**

Lors de la onzième partie de sa seconde session, le Groupe de travail spécial sur la Plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP) a réalisé peu de progrès sur la section concernant le financement du paquet climat, contenu dans le projet d'accord et le projet de décision des Coprésidents du 23 octobre 2015.

L'article 6 du projet d'accord, concernant le financement, contient deux paragraphes définissant son objectif et les actions à entreprendre par les Parties et 21 paragraphes abordant des questions clés des négociations. Des propositions complémentaires des Parties sont contenues dans les 19 paragraphes du projet de décision sur le financement.

Le financement est traité dans de multiples sections du projet d'accord et du projet de décision. Le projet d'accord contient un espace vide de texte réservé au financement climatique dans l'article 1 (définitions). Une option de l'article 2 (généralités) et de l'article 3 (l'atténuation) stipule que les pays en développement s'acquitteront d'autant plus efficacement de leurs engagements que les pays développés s'acquitteront efficacement des leurs en matière, entre autres, de ressources financières. Le financement est également traité dans l'article 4 (adaptation), l'article 8 (renforcement des capacités), l'article 9 (transparence), l'article 10 (bilan mondial) et l'article 11 (facilitation de la mise en œuvre et du respect des dispositions). Le projet de décisions traite le financement dans les sections sur l'atténuation, l'adaptation, les pertes et préjudices, un mécanisme international pour le renforcement des capacités, et la transparence des actions et soutiens



PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

média/terre
système d'information mondial francophone
pour le développement durable
www.mediaterre.org

ENJEUX CLÉS DES NÉGOCIATIONS

► **Concernant la différenciation entre les pays**, les points de vue diffèrent, notamment sur :

- Le partage de l'effort collectif de mobilisation d'un financement respectueux du climat, incluant le financement à l'échelle nationale ;
- La prise en compte des réalités économiques grâce à une approche dynamique respectueuse de l'évolution des responsabilités et des capacités des pays.

► **Concernant l'échelle et les sources de financement**, les Parties s'accordent sur le besoin de clarifier le financement de l'adaptation, mais divergent sur :

- les mesures destinées à augmenter le financement climatique, sa prévisibilité et son efficacité à atteindre les résultats escomptés ;
- des engagements quantitatifs en matière de financement ;
- le rôle de différentes sources de financement et de l'aide publique au développement ; et
- la réduction du soutien international aux investissements responsables de fortes émissions.

► **Concernant les exigences prioritaires des pays ayant le plus besoin de financement**, la plupart des Parties reconnaissent le besoin de soutien additionnel et de faciliter un accès direct au financement.

► **Sur les aspects institutionnels**, les Parties conviennent que les entités opérationnelles du mécanisme financier, du Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et du Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) jouent un rôle au sein du nouvel accord, mais sont en désaccord sur l'inclusion du Fonds pour l'adaptation dans l'accord et sur l'ajout ou le retrait de fonds à une date ultérieure.

► **Concernant la communication des ressources financières octroyées**, les avis divergent sur l'applicabilité à toutes les Parties et sur les éléments que devraient inclure une communication ex ante.

► **Sur les environnements propices à l'investissement**, la plupart des Parties s'accordent sur le besoin d'améliorer les infrastructures dans les pays en développement, mais elles divergent sur :

- les étapes à suivre pour mobiliser le financement climatique ;
- la conditionnalité des engagements des pays développés ;
- la coordination avec les politiques nationales.



> ACTUALITÉS

CONCERTATION FRANCOPHONE À LA CDP12 À LA CNULCD

L'IFDD, avec la coopération de la Convention sur la lutte contre la Désertification (CNULCD) et sous la présidence du Sénégal, a organisé en marge de la 12e CdP à la CNULCD, le 19 octobre à Ankara en Turquie, une concertation francophone de haut niveau sur le thème « Comment faire de la lutte contre les changements climatiques et des objectifs du développement durable des leviers pour la préservation des terres ». Parmi les intervenants figuraient Monique Barbut, Secrétaire exécutive de la CNULCD, Ibrahim Thiaw, Directeur exécutif adjoint du PNUE, Xavier Sticker, Chef de la délégation française, Markus Repnik, Directeur général du Mécanisme mondial de la Convention, et Abdoulaye Dia, Secrétaire exécutif de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. La concertation a mis en exergue, entre autres, que l'objectif pour la neutralité en matière de dégradation des terres est une décision importante de mise en œuvre de l'action de la CNULCD et a souligné ses liens avec l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la résilience face aux changements climatiques et la sécurité alimentaire.

L'ADP 2-11

La 11e partie de la 2e session de l'ADP s'est tenue du 19 au 23 octobre, à Bonn en Allemagne, et a conclu la série de négociations sous l'égide de la CCNUCC en préparation à la CdP 21. Les négociations se sont basées sur un document officieux, contenant un projet d'accord et un projet de décision préparés par les Coprésidents conformément au mandat octroyé par les Parties lors de la dernière réunion de l'ADP. Plusieurs groupes de pays ont exprimé leur insatisfaction par rapport à ce nouveau document, qu'ils considéraient comme un résumé non représentatif du texte de négociation de Genève. Les Parties ont donc soumis des « insertions chirurgicales » d'éléments considérés comme incontournables. Les sous-groupes se sont ensuite réunis pendant la semaine sur les thèmes suivants : l'objectif général, les mesures d'atténuation, les mesures d'adaptation et la question des pertes et préjudices, le financement, la mise au point et le transfert de technologies et le renforcement des capacités, la transparence des mesures et du soutien, le bilan mondial, les clauses du respect des obligations et les clauses finales, et l'axe de travail 2 sur la période pré-2020. La version révisée du projet d'accord et du projet de décision a été acceptée par les Parties pour servir de base de négociations à la CdP 21. Il a été exigé des Coprésidents qu'ils rédigent un document technique relevant les répétitions et les sections de texte pouvant être rationalisées.

CONCERTATION FRANCOPHONE AU SUJET DE L'ÉTAT ACTUEL DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Une concertation francophone, organisée par IFDD, en partenariat avec la Suisse et sous la présidence du Sénégal, s'est tenue en marge de l'ADP 2-11 à Bonn le 22 octobre 2015. La concertation a permis de faire le point sur l'état des négociations et de discuter des convergences possibles au sein de la Francophonie en vue de la COP21.

PREMIERS PROJETS DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Lors d'une conférence de presse tenue à Bonn, le 22 octobre 2015, Héla Cheikhrouhou, Directrice exécutive du Fonds vert

pour le climat (FVC), s'est exprimée sur l'intention du Fonds de mettre en place dès novembre des financements pour un premier groupe de projets qui sera étudié par le Conseil du FVC lors de sa réunion en Zambie prévue du 2 au 5 novembre. Dans les huit projets qui seront examinés, 83% des financements demandés concernent des actions dans les pays les plus vulnérables, notamment des petits États insulaires en développement et des pays africains. Mme Cheikhrourou a également signalé que près des deux tiers des financements sont prévus dans le but de soutenir des politiques en matière d'adaptation.

49e RÉUNION DU CONSEIL DU FEM

La 49e réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'est tenue les 20-22 octobre à Washington DC aux États-Unis. Le Conseil a réélu Naoko Ishii, à titre de Directrice générale et Présidente pour un 2e mandat de quatre ans. Richard Kinley, Secrétaire exécutif adjoint de la CCNUCC, a exprimé son optimisme pour la CdP 21, mais a souligné que le succès de la Conférence tiendra à la réponse des Parties sur les questions de financement. La 19e réunion du Conseil du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, tenue en parallèle, a constaté que le déficit entre la demande de financement pour les projets approuvés et les ressources disponibles s'élève à US\$236,70 millions, ce qui met en évidence le besoin de ressources additionnelles. Lors de la réunion, la Suisse et la Finlande se sont engagées à verser respectivement 1 million de CHF et €1,6 million au Fonds pour les PMA et 1,25 million CHF et €0,9 million au Fonds spécial.

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'ADAPTATION

Le Comité d'adaptation de la CCNUCC a publié un rapport sur le travail effectué depuis novembre 2014, en préparation des 43e sessions des organes subsidiaires de Mise en œuvre (OSMOE) et du Conseil scientifique et technologique (OSCST). Entre autres, le rapport recommande que la CdP a) invite le GIEC à améliorer ses activités de sensibilisation afin de faciliter la compréhension par les décideurs de ses communications sur les impacts liés aux différents niveaux d'augmentation de température, b) demande que le Comité exécutif des technologies (CET) aide les Parties à mieux prendre en compte les résultats des évaluations des besoins en matière de technologies (EBT) dans les processus de formulation et de mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation (PNA) et c) encourage les pays développés à mobiliser un financement accru pour le processus des PNA grâce à des contributions au Fonds pour les PMA et au Fonds spécial, en sus des financements bilatéraux.

> À SUIVRE

Le Conseil du Fonds vert pour le climat, qui se tiendra en Zambie du 2 au 5 novembre, devrait examiner huit projets de financement. Un nouveau rapport, intitulé « Analyse de 18 réseaux internationaux de la société civile : comment revenir rapidement et équitablement de deçà de 2 degrés », sera publié début novembre. Soutenu par 18 organisations non gouvernementales, le rapport proposera une estimation qui se veut équitable de la part incombant à chaque pays dans la lutte contre le changement climatique, en fonction de son niveau de responsabilité historique et sa capacité à lutter contre le changement climatique.

pour plus d'information: gillian@iisd.org et ifdd@francophonie.org